



Juste bon à jeter ?
Juste bon à rénover !



23,4 % du PIB contre 11,5 %

Le travail plus taxé que la consommation en France

Ce constat donne un argument à ceux qui plaident en faveur de l'instauration d'une "TVA sociale"



© Freepik



*Mécomptes publics,
François Ecalle*

La Commission européenne a publié récemment la répartition des prélèvements obligatoires dans les pays de l'Union européenne en 2022 selon qu'ils pèsent sur le capital, sur le travail ou sur la consommation. La précédente chronique en tirait des enseignements pour ce qui concerne la fiscalité du capital, et celle-ci examine cette fois les prélèvements sur le travail et la consommation.

L'écart de 6,0 points en 2022 par rapport au taux moyen des prélèvements obligatoires dans l'Union européenne résulte pour 3,1 points de PIB des prélèvements sur le travail, pour 2,3 points des prélèvements sur le capital et pour 0,5 point des prélèvements sur la consommation.

La France est au premier rang de l'Union européenne pour les prélèvements sur le travail en 2022 (ils y représentent 23,4 % du PIB), et au premier rang également pour ceux qui sont à la charge des employeurs (12,3 % du PIB contre une moyenne de 8,0 %).

Elle est en revanche "seulement" au quatorzième rang pour les prélèvements sur la consommation, qui y représentent 11,5 % du PIB en 2022. Le rendement de la TVA (7,6 % du PIB) y est proche de la moyenne européenne (7,5 %). Celui des autres taxes sur la consommation y est un peu plus élevé.

Satisfaisante sur le principe, moins sur le plan économique

Si l'on examine la répartition des prélèvements obligatoires en pourcentage de leur total, il apparaît que la part des prélèvements sur la consommation en France (25,0 %) est inférieure à la moyenne des pays européens (27,3 %), alors que la part des prélèvements sur le travail (50,7 %) est égale à la moyenne.

"L'intérêt économique de la TVA sociale n'est pas évident. Remplacer des cotisations sociales patronales par une hausse du taux de la TVA est équivalent à une dévaluation (les économistes parlent de "dévaluation interne") et les conditions de succès sont les mêmes : il faut que les salaires ne suivent pas totalement l'inflation induite par la hausse des prix des importations"

Ce constat est un argument en faveur de ceux qui plaident pour l'instauration d'une "TVA sociale", c'est-à-dire pour le remplacement de cotisations patronales par une fraction de TVA dans le financement de la protection sociale. En fait, sur les 200 milliards d'euros de TVA recouverts par l'État en 2022, il en a déjà affecté 57 milliards à des administrations de Sécurité sociale en compensation d'allègements de cotisations patronales et il s'agirait donc de poursuivre ce mouvement. Affecter des impôts comme la TVA au financement de prestations sociales universelles, attribuées sans lien avec les cotisations payées, comme les remboursements d'assurance maladie, serait satisfaisant sur le plan des principes.

La TVA pose toutefois un problème social car elle pèse plus, en pourcentage du revenu, sur les ménages modestes, même si cet impact antiredistributif est plus faible sur un cycle de vie.

Or l'intérêt économique de la TVA sociale n'est pas évident. Remplacer des cotisations sociales patronales par une hausse du taux de la TVA est équivalent à une dévaluation (les économistes parlent de "dévaluation interne") et les conditions de succès sont les mêmes : il faut que les salaires ne suivent pas totalement l'inflation induite par la hausse des prix des importations. Avant d'engager une nouvelle étape de l'histoire de la TVA sociale, il faut donc regarder attentivement comment ont évolué les mécanismes d'indexation, au-delà du SMIC, ces dernières années.

Le site www.fipeco.fr développe les analyses de François Ecalle.

[S'inscrire à la newsletter Économie Politique](#)

A lire également

[Mécomptes publics - les chroniques de François Ecalle](#)

Publié le 27/03/2024

Catégories :

Economie / Mécomptes publics /

Réutiliser cet article

Cet article est une œuvre protégée. Son utilisation donne lieu à des droits d'exploitation et de rediffusion interne et externe. [Nous consulter](#).